



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M<sup>me</sup> Estelle Muzzi

Les conseillers : M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam  
M. Michel Dubuc  
M. Carmyn Girard  
M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry

Étaient absents : M. Simon Lejour  
M<sup>me</sup> Carole Ste Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet.

### Pensée

Confirmation de réception de l'Avis de convocation de la séance extraordinaire du lundi, 12 décembre 2022, signifiée aux élus par la Greffière-trésorière par courriel le 8 décembre 2022 tel que :

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné, par les présentes, par la greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue à la **salle du Conseil** au 116, rang Saint-Claude, le **lundi douzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux à 20:00 heures**, et qu'il y sera pris en considération tous sujets suivants :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du Budget 2023
4. Dépôt et adoption du Plan triennal des Immobilisation 2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné ce huitième jour du mois de décembre 2022

---

### DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et

134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Je, soussigné(e), Jocelyne Blanchet, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 9 décembre 2022, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil dédié au Budget et au Plan Triennal des Immobilisations pour 2023, aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

Nom du destinataire	Fonction	Adresse courriel	Heure et minutes de l'envoi
Estelle Muzzi	Mairesse	<a href="mailto:emuzzi@mun-sbdl.ca">emuzzi@mun-sbdl.ca</a>	13 :16
Marie-Claude Adam	Conseillère	<a href="mailto:madam@mun-sbdl.ca">madam@mun-sbdl.ca</a>	13 :16
Michel Dubuc	conseil	<a href="mailto:mdubuc@mun-sbdl.ca">mdubuc@mun-sbdl.ca</a>	13 :16
Carmyn Girard	conseil	<a href="mailto:cgirard@mun-sbdl.ca">cgirard@mun-sbdl.ca</a> <a href="mailto:carmyng00@hotmail.com">carmyng00@hotmail.com</a>	13 :16
Vicky Landry Bergeron	conseil	<a href="mailto:vlandry@mun-sbdl.ca">vlandry@mun-sbdl.ca</a>	13 :16
Simon Lejour	conseil	<a href="mailto:slejour@mun-sbdl.ca">slejour@mun-sbdl.ca</a>	13 :16
Carole Ste Marie	conseil	<a href="mailto:cstemarie@mun-sbdl.ca">cstemarie@mun-sbdl.ca</a>	13 :16

3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;
4. Ce document comportait : 3 fichiers dont :
  - 1 page : convocation
  - 1 page : Plan Triennal des Immobilisations pour 2023
  - 28 pages : Budget 2023;
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 9 décembre 2022

  
Jocelyne Blanchet, greffière-trésorière

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 12 décembre 2022

  
Estelle Muzzi, mairesse



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle

**RÉSOLUTION 2022-12-299**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre dédié au Budget.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du Budget 2023
4. Dépôt et adoption du Plan Triennal des Immobilisations 2023
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 2022-12-300**

**Dépôt et adoption du Budget 2023**

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit adopté le Budget pour l'année 2023 tel que déposé pour un montant total de 5 869 080,00 \$.

**RÉSOLUTION 2022-12-301**

**Dépôt et adoption du Plan Triennal des Immobilisations 2023**

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le Plan Triennal des Immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 pour un montant pour 2023 de 2 281 774,00 \$, tel qu'en annexe.

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Adam que soit levée de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 dédiée au Budget et au Plan Triennal des Immobilisations pour l'année 2023 à 20 h 15.

M<sup>me</sup> Estelle Muzzi  
Mairesse

M<sup>me</sup> Jocelyne Blanchet  
Greffière-trésorière